

— M. Djenidi Bendaoud, directeur quality-consulting-management, représentant de l'association pour la promotion de l'éco-efficacité et de la qualité en entreprise, membre ;

— M. Abdelkader Taieb Ezzraïmi, président directeur général du groupe SIM, représentant du club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja, membre ;

— M. Abdesslam Saadi, directeur général de l'institut national du commerce, membre ;

— M. Samir Benmohammed, directeur général de l'institut national de la productivité et du développement industriel, membre ;

— M. Mohamed Chaïb Aïssaoui, directeur général de l'institut algérien de la normalisation, membre ;

— M. Samir Drissi, directeur de l'office national de la métrologie légale, membre ;

— M. M'Hamed Raked, directeur général de l'institut supérieur de gestion et de planification, membre ;

— M. Brahim Benabdeslem, directeur général de management développement institut, membre ;

— M. Mohamed Chami, directeur général de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie, membre ;

— M. Idris Bazizi, directeur de l'institut de la qualité et de gestion, membre ;

— M. Ahmed Tibaoui, directeur du World Trade Center Algérie, membre ;

— M. Djamel Maâfa, journaliste à l'entreprise nationale de la Télévision, membre ;

— M. Kaci Djerbib, journaliste à Algérie-Presse service, membre.

Est abrogé l'arrêté du 6 octobre 2004 fixant la composition du jury du prix algérien de la qualité pour l'année 2004.

**MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 5 Rabie Ethani 1426 correspondant au 14 mai 2005 modifiant l'arrêté du 4 Safar 1426 correspondant au 15 mars 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des assurances sociales.

Par arrêté du 5 Rabie Ethani 1426 correspondant au 14 mai 2005, l'arrêté du 4 Safar 1426 correspondant au 15 mars 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des assurances sociales, est modifié comme suit :

— **Au titre des représentants des travailleurs ressortissants de la caisse, désignés par les organisations les plus représentatives à l'échelle nationale :**

MM :

— Achour Telli, représentant de l'union générale des travailleurs algériens,

— Mohamed Bekhtaoui, représentant de l'union générale des travailleurs algériens,

...(le reste sans changement)...

Arrêté du 22 Joumada El Oula 1426 correspondant au 29 juin 2005 portant désignation des membres de la commission nationale d'homologation des normes d'efficacité des produits, dispositifs ou appareils de protection.

Par arrêté du 22 Joumada El Oula 1426 correspondant au 29 juin 2005, sont nommés membres de la commission nationale d'homologation des normes d'efficacité des produits, dispositifs ou appareils de protection, pour une durée de trois (3) années, renouvelable, en application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 01-341 du 28 octobre 2001 fixant la composition, les attributions et le fonctionnement de la commission nationale d'homologation des normes d'efficacité des produits, dispositifs ou appareils de protection, Mmes et MM. :

— Ahmed Bourbia, représentant du ministre chargé du travail, président ;

— Maamar Mohamed, représentant du ministre de la défense nationale ;

— Nacéra Madji, représentante du ministre chargé de la santé ;

— Yasmina Bouчек, représentante du ministre chargé de l'agriculture ;

— Abdellah Telailia, représentant du ministre chargé de l'industrie ;

— Ali Chaouki Boudia, représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise ;

— Lyes Arbia, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines ;

— Abdennour Hadji, représentant du ministre chargé du commerce ;

— Ali Hadj, représentant du ministre chargé des douanes nationales ;

— Farid Nechab, représentant du ministre chargé de la protection civile ;

— Laïch Salhi, représentant du ministre chargé du transport ;

— Kouider Kheta, représentant du ministre chargé des travaux publics ;

— Assia Bechari, représentante du ministre chargé de l'environnement ;

— Azzedine Lounis, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

— Mokrane Benissad, représentant du ministre chargé de la pêche ;

— Djamel Eddine Labed, représentant du ministre chargé de l'habitat.

Arrêté du 23 Joumada El Oula 1426 correspondant au 30 juin 2005 portant retrait d'agrément d'un agent de contrôle de la sécurité sociale.

Par arrêté du 23 Joumada El Oula 1426 correspondant au 30 juin 2005, est retiré l'agrément de M. Aïssa Ammam, agent de contrôle de la sécurité sociale, agence de la caisse nationale des assurances sociales de la wilaya de Blida.